

Installations de CVCA – Compte-rendu des inspections

(selon le CNPI 2010 modifié Québec, articles 2.6.1.3., 2.6.1.4. et 2.6.1.6.)

Après chaque inspection, inscrire les initiales de la personne qui l'a effectuée et la date dans les cases appropriées. Insérer ensuite les fiches remplies en ordre chronologique, derrière ce compte-rendu.

Inspections et essais hebdomadaires

Chaque semaine, les hottes, filtres et conduits du système de CVCA doivent être inspectés pour s'assurer qu'ils ne contiennent aucune accumulation de dépôts combustibles. Ils doivent être nettoyés si cela est nécessaire.

Sem.	Date	Initiales	Sem.	Date	Initiales	Sem.	Date	Initiales	Sem.	Date	Initiales
1			14			27			40		
2			15			28			41		
3			16			29			42		
4			17			30			43		
5			18			31			44		
6			19			32			45		
7			20			33			46		
8			21			34			47		
9			22			35			48		
10			23			36			49		
11			24			37			50		
12			25			38			51		
13			26			39			52		

Inspections annuelles

Chaque année, les cheminées et les tuyaux de raccordement doivent être inspectés. Le bon fonctionnement des disjoncteurs des installations de conditionnement d'air qui desservent plus d'un logement doivent être vérifiés.

Composante	Date	Initiales	Commentaires
Inspection des cheminées			
Ramonage des cheminées			
Disjoncteurs CVCA			

Inspections supplémentaires

Chaque fois qu'un appareil est raccordé ou qu'un feu de cheminée survient, les cheminées et les tuyaux de raccordement doivent être inspectés et nettoyés si cela est nécessaire.

Composante	Date	Initiales	Commentaires